

Modèle de Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)

PRODUITS (1)	N	CHARGES (2)	N	SOLDES (1-2)	N	N-1
Ventes de marchandises		Coût d'achat des marchandises vendues		• Marge commerciale		
Production vendue		ou déstockage de production (a)				
Production stockée						
Production immobilisée						
Total		Total		• Production de l'exercice		
• Production de l'exercice		Consommations de l'exercice en provenance de tiers				
• Marge commerciale						
Total		Total		• Valeur ajoutée		
• Valeur ajoutée		Impôts, taxes et versements assimilés (b)				
Subventions d'exploitation		Charges de personnel		• Excédent brut (ou insuffisance brute) d'exploitation		
Total		Total				
• Excédent brut d'exploitation		• ou insuffisance brute d'exploitation				
Reprise sur charges et transferts de charges		Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Autres produits		Autres charges				
Total		Total		• Résultat d'exploitation (bénéfice ou perte)		
• Résultat d'exploitation (bénéfice)		• ou résultat d'exploitation (perte)				
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		• Résultat courant avant impôts (bénéfice ou perte)		
Produits financiers		Charges financières				
Total		Total				
Produits exceptionnels		Charges exceptionnelles		• Résultat exceptionnel (bénéfice ou perte)		
• Résultat courant avant impôt (bénéfice)		• ou résultat courant avant impôt (perte)				
• Résultat exceptionnel (bénéfice)		• ou résultat exceptionnel (perte)				
		Participation des salariés				
		Impôts sur les bénéfices				
Total		Total		• Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) (c)		
Produits des cessions d'éléments d'actif		Valeur comptable des éléments d'actif cédés		Plus-values et moins-values sur cessions d'éléments d'actif		

(a) En déduction des produits dans le compte de résultat.

(b) Pour le calcul de la valeur ajoutée, sont assimilés à des consommations externes, les impôts indirects à caractère spécifique inscrits au compte 635 – Impôts, taxes et versements assimilés et acquittés lors de la mise à la consommation des biens taxables.

(c) Soit total général des produits – total général des charges.